



Relais
enfants
parents

Le jeudi 23 avril 2020

Voilà aujourd'hui 25 ans qu'est né le *Relais Enfants-Parents*, ce service agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles oeuvrant pour le maintien du lien entre l'enfant et son parent détenu. Si vous ne le connaissiez pas, laissez-nous vous en dire deux mots.

Le *Relais Enfants-Parents*, ce sont près de 14 professionnels (dont 10 psychologues) militant en faveur du maintien du lien entre l'enfant et son parent incarcéré. Son action, guidée par *l'intérêt supérieur de l'enfant* qui nous est si cher, trouve notamment sa source dans l'application de l'art. 9 § 3 de la CIDE qui édicte que « Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un deux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. » Ainsi, dans les onze prisons où il est présent, ce sont près de 1.800 enfants qui sont pris en charge ; de la préparation à la première rencontre en prison aux entretiens individuels et familiaux, en passant par l'encadrement continu des visites : ses services sont inestimables.

Les événements récents liés à l'épidémie du Covid-19 l'ont encore démontré. Le 14 mars dernier, les recommandations pour les populations résidentielles dont font partie les prisons imposaient l'annulation de toutes les visites. Pour tenter de palier et d'anticiper la carence affective générée par l'absence de lien physique entre l'enfant et son parent détenu, le *Relais Enfants-Parent* a veillé à garder contact avec les familles et s'est empressé de mettre en place un système d'échanges de lettres et de dessins, de même que d'autres alternatives de communication en concertation avec les prisons (notamment via des technologies telles que *What'sApp*).

Cher *Relais Enfants-Parents*, en ce jour d'anniversaire, l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant voudrait en profiter pour vous remercier. Nous vous remercions pour tout ce que vous avez entrepris depuis 25 ans, pour tout ce que vous continuez d'entreprendre, et pour tout ce que vous entreprendrez dans cette quête fondamentale du lien que nous chérissons tant.

Merci de permettre aux cœurs de ces familles de battre à l'unisson.

Bernard de Vos, Délégué général aux droits de l'enfant